

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 14

Absents : 12

- dont suppléé(s) : 1

- dont représenté(s) : 7

Votants : 22

- dont « pour » : 22

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le quatorze juin se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, GARCIER-RICHAUD Hélène, PIGNATEL Agnès (*quitte la séance après la question n°11 en ayant donné pouvoir à Mme DONNEAUD Chantal*), BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal (*quitte la séance après la question n°17*), MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, REYNAUD Frédéric et CAPEL Denis (*arrivé après la question n°9*).

EXCUSES : Mmes BALLADUR Clarisse *ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence*, BANCILLON BOË Fabienne *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie*, MATTERA Wendy, OCCELLI Chloé *ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques*, OKROGLIC Dominique *ayant donné pouvoir à Mme BARDIN Régine*, MM. BARNEAUD Christophe *ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*, FRANQUEBALME Jean-Pierre, OLIVERO Albert *suppléé par M. MARTIN Jacques*, et GASTON Arnaud *ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis*.

ABSENTS : Mme JACQUES Elisabeth, M. TRON Jean-Michel

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REYNAUD Sandra.

N° ordre : 14**Délibération n°2023/101****OBJET : BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2.**

Le Conseil de Communauté,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 12 juin 2023 ;

Sur proposition de M. Yvan BOUGUYON, vice-président délégué aux Finances,
Après délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget principal de la CCVUSP qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :**Dépenses :**Art 6574 - 5 208.00 € (1)
Art 611 + 22 630.00 € (2)**TOTAL 17 422.00 €****Recettes :**

Art 7018 + 17 422.00 € (3)

17 422.00 €

- (1) Montant provisionné au BP 2023 au titre d'une subvention au ALSH Lou Riouclar.
- (2) Prestation de services pour l'ALSH Lou Riouclar facturée par l'ass des maisons familiales de Seyne les Alpes.
- (3) Participation refacturée aux familles des enfants fréquentant l'ALSH lou Riouclar.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.